



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 9 avril 2019 à 19 h, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque treize personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 2.

CM1904-1266

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe, appuyée par M. Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

- 7.1.1 Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes – Autorisation au directeur général pour enchérir lors de la vente pour taxes
- 7.1.2 Commission consultative du développement économique – Nominations et premier mandat
- 7.1.3 Commission consultative de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des changements climatiques – Nominations et premier mandat
- 7.1.4 Commission consultative des travaux publics et de la sécurité publique – Nominations et premier mandat
- 7.1.5 Commission consultative du loisir, de la culture et de la vie communautaire – Nominations et premier mandat
- 7.1.6 Représentation au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- 7.2 Finances
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offre n° 346 – Achat de deux chargeurs sur roues
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.5.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appels d'offres n° 352 – Traitement des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)
 - 7.5.2 Rapport et dépôt des soumissions – Appels d'offres n° 353 – Transport des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)
- 7.6 Aménagement du territoire
 - 7.6.1 Demande d'exclusion à la zone agricole – Future propriétaire de l'immeuble correspondant au lot 3 134 608 sis en bordure du chemin du John-Aucoin – Village de Fatima
 - 7.6.2 Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente liée à la convention de gestion territoriale – Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
- 7.7 Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1 Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet initiatives rurales
 - 7.7.2 Soutien financier à l'entrepreneuriat – Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

- 7.7.3 Soutien financier – Carrefour Jeunesse-emploi des Îles – Grand Rassemblement jeunesse 2019
- 7.7.4 Autorisation de signature – Prolongation de l'Entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec
- 7.7.5 Autorisation de signature – Entente de service avec Emploi Québec – Soutien au travail autonome
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.9.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif au programme Climat municipalités – Phase 2 – Projet : Bâtiments durables pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques
- 7.10 Réglementation municipale
- 7.10.1 Adoption du Règlement n° CM-2019-04 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 2 400 000 \$
- 7.10.2 Adoption du Règlement n° CM-2019-05 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
- 7.10.3 Adoption du Règlement n° CM-2019-06 décrétant une dépense relative à l'acquisition de deux chargeurs sur roues destinés au Centre de gestion des matières résiduelles et un emprunt de 446 208 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM1904-1267

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

RAPPORT DES COMITÉS

Le maire fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil de la Communauté maritime.

Comité interministériel sur la desserte maritime – Rencontre avec la ministre du Tourisme

Le maire informe de la venue aux Îles du comité interministériel de la desserte maritime les Îles-de-la-Madeleine – Montréal. En effet, le 5 avril dernier en avant-midi, le comité a tenu une rencontre avec Groupe CTMA et en après-midi avec le Forum des partenaires.

De plus, la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, a rencontré, ce matin même, les représentants de l'industrie touristique. Interpellée sur l'évolution du dossier de la desserte maritime les Îles-Montréal, celle-ci s'est montrée rassurante.

CM1904-1268

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 23 février au 22 mars 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 569 657,72 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM1904-1269

Dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes – Autorisation au directeur général pour enchérir lors de la vente pour taxes

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le greffier dépose aux membres du conseil la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut désigner une personne pour enchérir en son nom lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil ordonne au greffier de procéder à la vente de ces immeubles, le mercredi 3 juillet prochain, à moins que les montants dus et les frais n'aient été acquittés dans l'intervalle, le tout conformément aux dispositions de la loi.

que le directeur général, Serge Rochon, soit mandaté pour agir, au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et, qu'à cet effet, il soit autorisé à se porter au besoin acquéreur de tout immeuble mis en vente, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

CM1904-1270

Commission consultative du développement économique – Nominations et premier mandat

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réforme de sa gouvernance, le conseil municipal a décidé d'instaurer quatre commissions consultatives dont chacune sera composée d'élus, de citoyens et d'organismes qui auront à débattre d'enjeux et à soumettre des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas de la commission du développement économique, il est nécessaire de nommer deux citoyens, trois entrepreneurs et deux organismes;

CONSIDÉRANT QUE le président de la commission, le maire et le directeur du service ont reçu le mandat de procéder aux nominations et que dans le cadre du processus de sélection, ils doivent tenir compte des critères élaborés par la charte des commissions consultatives, soit la diversité générationnelle, la diversité territoriale et la parité femmes-hommes;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation qu'en font les membres mandatés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de procéder aux nominations suivantes au sein de la commission de développement économique :



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

Représentation citoyenne :

- Roméo Déraspe
- Raymond Legault

Représentation entrepreneuriale :

- Jean-Sébastien Aucoin
- Sophie Cassis
- Amanda Poirier

Représentation d'organisations membres :

- Chambre de commerce des Îles
- Les caisses populaires Desjardins des Îles

Le premier mandat de la commission consultative du développement économique portera sur la mise en œuvre des stratégies de diversification économique et d'attractivité du territoire.

À partir des recommandations identifiées à la Stratégie d'attraction des investissements et des entrepreneurs adoptée par le conseil en 2018, son premier mandat consistera à :

1. Identifier des créneaux de développement à prioriser;
2. Analyser la possibilité de créer un fonds immobilier;
3. Analyser un projet d'implantation d'un écoquartier accueillant un pôle technologique au centre de Cap-aux-Meules.

CM1904-1271

Commission consultative de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des changements climatiques — Nominations et premier mandat

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réforme de sa gouvernance, le conseil municipal a décidé d'instaurer quatre commissions consultatives dont chacune sera composée d'élus, de citoyens et d'organismes qui auront à débattre d'enjeux et à soumettre des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des changements climatiques, il est nécessaire de nommer cinq citoyens et trois organismes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la candidature de onze citoyens pour siéger à cette commission consultative;

CONSIDÉRANT QUE le président de la commission, le maire et le directeur du service ont reçu le mandat de procéder aux nominations et que dans le cadre du processus de sélection, ils doivent tenir compte des critères élaborés par la charte des commissions consultatives, soit la diversité générationnelle, la diversité territoriale et la parité femmes-hommes;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation qu'en font les membres mandatés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de procéder aux nominations suivantes au sein de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des changements climatiques :

Représentation citoyenne :

- Robin Bénard
- Camille Heidelberger
- Robert Mercier
- Étienne Piché
- Mira Turbide-Chevarie

Représentation d'organisations membres :

- Attention FragÎles
- Comité ZIP
- Tourisme Îles de la Madeleine

Le premier mandat de cette commission portera sur les matières résiduelles, un dossier auquel 17 % du budget global municipal est consacré. Ainsi, dans l'objectif de réduire à la source les matières résiduelles reçues au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR), la commission devra formuler des recommandations au conseil sur trois sujets, à savoir :

1. La réduction de l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique;
2. L'élimination des sacs de plastique;
3. Le suremballage et les produits à usage unique.

CM1904-1272

Commission consultative des travaux publics et de la sécurité publique
— Nominations et premier mandat

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réforme de sa gouvernance, le conseil municipal a décidé d'instaurer quatre commissions consultatives dont chacune sera composée d'élus, de citoyens et d'organismes qui auront à débattre d'enjeux et à soumettre des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas de la commission des travaux publics et de la sécurité publique, il est nécessaire de nommer cinq citoyens et trois organismes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la candidature de six citoyens pour siéger à cette commission consultative;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

CONSIDÉRANT QUE le président de la commission, le maire et le directeur du service ont reçu le mandat de procéder aux nominations;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du processus de sélection, les membres du comité doivent tenir compte des critères élaborés par la charte des commissions consultatives, soit la diversité générationnelle, la diversité territoriale et la parité femmes-hommes;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation qu'en font les membres mandatés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de procéder aux nominations suivantes au sein de la commission des travaux publics et de la sécurité publique :

Représentation citoyenne :

- Pierrot Décoste
- Maxime Deblois
- Estelle Lapierre
- Jean Leblanc
- Alexandre Richard

Représentation d'organisations membres :

- Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes (CEGRIM)
- Comité ZIP
- Transport adapté et collectif des Îles

Le premier mandat de cette commission sera celui de la sécurité routière sur les routes municipales. La commission devra faire des recommandations sur les sujets suivants :

1. Les limites de vitesse et la signalisation routière;
2. La restriction de circulation des véhicules lourds dans un ou des secteurs;
3. Les règles relatives à l'éclairage de rue.

CM1904-1273

Commission consultative du loisir, de la culture et de la vie communautaire – Nominations et premier mandat

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réforme de sa gouvernance, le conseil municipal a décidé d'instaurer quatre commissions consultatives dont chacune sera composée d'élus, de citoyens et d'organismes qui auront à débattre d'enjeux et à soumettre des recommandations au conseil municipal;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

CONSIDÉRANT QUE dans le cas de la commission du loisir, de la culture et de la vie communautaire, il est nécessaire de nommer cinq citoyens et trois organismes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la candidature de douze citoyens pour siéger à cette commission consultative;

CONSIDÉRANT QUE le président de la commission, le maire et le directeur du service ont reçu le mandat de procéder aux nominations et que dans le cadre du processus de sélection, ils doivent tenir compte des critères élaborés par la charte des commissions consultatives, soit la diversité générationnelle, la diversité territoriale et la parité femmes-hommes;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation qu'en font les membres mandatés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de procéder aux nominations suivantes au sein de la commission du loisir, de la culture et de la vie communautaire:

Représentation citoyenne :

- Jean Bouffard
- Hélène Chevrier
- Réjean Leblanc
- Kimberly Thériault
- Céline Vigneau

Représentation d'organisations membres :

- Commission scolaire des Îles
- Arrimage, corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine
- Développement social des Îles-de-la-Madeleine

Le conseil confie à la commission un premier mandat, celui de formuler des recommandations sur l'approche à privilégier pour la gestion et le développement des sites et espaces récréotouristiques, en tenant compte notamment :

1. Des différentes politiques municipales en vigueur;
2. De la création prochaine d'un parc régional;
3. De la question de l'accès public et gratuit aux plages et installations récréotouristiques;
4. Des conflits d'usage en haute saison, du prolongement de la saison, de l'expansion du secteur et de sa commercialisation (produit d'appel et valeur économique du secteur);
5. De la sécurité des usagers et du respect des normes en cette matière.



No. de résolution
ou annotation

CM1904-1274

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

Représentation au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de nommer un représentant municipal pour remplacer le siège laissé vacant par le conseiller Gaétan Richard au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine — la REGIM;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseiller Jean-Philippe Déraspe soit désigné pour siéger au conseil d'administration de la REGIM.

La présente désignation a pour conséquence de modifier la résolution n° CM1801-1003 adoptée par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

CM1904-1275

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offre n° 346 – Achat de deux chargeurs sur roues

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé le 15 février dernier, à un appel d'offres public pour la fourniture de deux chargeurs sur roue à l'état neuf;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été reçues, soit celles de :

- Nortrax Québec inc, au prix de 363 850 \$;
- Toromont CAT – Québec, au prix de 340 000 \$;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par la Direction des services techniques et des réseaux publics à l'effet de retenir la plus basse soumission répondant aux exigences du devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil retienne l'offre déposée par Toromont CAT – Québec au prix de 340 000 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° CM-2019-06, et ce, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM1904-1276

Rapport et dépôt des soumissions – Appels d'offres n° 352 – Traitement des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 26 mars dernier, à un appel d'offres, sur invitation, relativement au traitement de matériaux de construction, de rénovation et de démolition entreposés sur le site du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR);

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue, soit celle de North Road Holdings;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par la Direction de l'hygiène du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime accepte l'offre présentée par l'entreprise North Road Holdings au prix de 36,36 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables;

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu à signer tout document relatif à ce contrat.

Cette dépense sera financée à même le budget de fonctionnement des matières résiduelles.

CM1904-1277

Rapport et dépôt des soumissions – Appels d'offres n° 353 – Transport des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 1^{er} avril dernier, au lancement d'un appel d'offres, sur invitation, relativement au transport d'environ 3000 mètres cubes de matériaux de construction, de rénovation et de démolition entreposés sur le site du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR);

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue, soit celle de l'entreprise Express CTMA;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par la Direction de l'hygiène du milieu;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime accepte l'offre déposée par
l'entreprise Express CTMA ltée au prix de 27,50 \$ du mètre cube, plus les
taxes applicables;

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu à signer tout document
relatif à ce contrat.

Cette dépense sera financée à même le budget de fonctionnement des
matières résiduelles.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM1904-1278

Demande d'exclusion à la zone agricole – Future propriétaire de l'immeuble correspondant au lot 3 134 608 sis en bordure du chemin du John-Aucoin – Village de Fatima

Une promotrice désirant acquérir la propriété correspondant au lot
3 134 608 du cadastre du Québec, sis en bordure du chemin John-Aucoin,
dans le village de Fatima, a déposé un projet consistant à changer la
vocation d'un bâtiment agricole, soit une grange, pour le transformer en
logement pour une partie du projet et en centre de création pour enfants et
garderie axés sur l'agriculture, les arts et la musique.

Comme le terrain visé se retrouve en zone agricole et que le projet est de
nature commerciale, la Communauté maritime doit obtenir l'autorisation
de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
pour exclure cette propriété du zonage agricole.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a
approuvé, par voie de résolution, une demande
d'usage conditionnel pour un changement
d'usage lors de la séance ordinaire tenue le
11 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU' outre l'aménagement d'un logement, ce projet a
toujours pour objectif d'offrir des activités axées
sur l'agriculture, les arts et la musique destinées à
une clientèle d'enfants, répondant ainsi à un
besoin du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'informer la Commission de protection du territoire agricole que le
conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine n'a aucune
objection à la réalisation du projet tel qu'il a été déposé par la future
propriétaire de l'immeuble sis en bordure du chemin John-Aucoin
correspondant au lot 3 134 608 du cadastre du Québec, consentant ainsi à
l'exclusion de cette propriété du zonage agricole.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

CM1904-1279

Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente liée à la convention de gestion territoriale – Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

CONSIDÉRANT QUE la convention de gestion territoriale signée en 2014 avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles prend fin le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de l'entente ont été atteints à la satisfaction des deux parties et que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme recommande la reconduction de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adhère au Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des municipalités régionales de comté et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une municipalité régionale de comté et accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui y sont prévus;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adhère à la convention de gestion territoriale et son acceptation de tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui y sont prévus;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le président la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, Jonathan Lapierre, en vertu des pouvoirs conférés agissant comme une MRC, soit autorisé à signer la convention de gestion territoriale à cet effet.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1904-1280

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants – Volet initiatives rurales

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du volet initiatives rurales de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires pour la réalisation d'initiatives soutenues par des organismes du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 19 mars 2019, que ces projets



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

répondent aux critères de sélection et qu'ils font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

qu'une aide financière provenant du Fonds de développement des territoires soit consentie aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
Council for Anglophone Magdalen Islander (CAMI)	Entry Island Tourism Development	15 000 \$ / 93 973 \$	Engagement des partenaires financiers. Obtention des autorisations municipales nécessaires.
Council for Anglophone Magdalen Islander (CAMI)	Museum Modernization Project	8 500 \$ / 103 497 \$	Engagement des partenaires financiers.
Coop de solidarité en techniques de scène des Îles	Mise à niveau des équipements d'éclairage	10 000 \$ / 20 000 \$	Engagement des partenaires financiers.
Les Culturés	Adaptation d'une pièce de Rosaire Vigneau « Ben... aux Îles c'est pas pareil! »	12 000 \$ / 51 200 \$	Engagement des partenaires financiers.
Club nautique du chenal	Réfection du système des quais	15 000 \$ / 82 000 \$	Engagement des partenaires financiers. Obtention des autorisations municipales nécessaires.
Regroupement Loisir des Îles	Les Héritiers	5 000 \$ / 57 135 \$	Engagement des partenaires financiers.
Amarres et voilures	Serre pédagogique - Mise à jour	4 800 \$ / 576 100 \$	Engagement des partenaires financiers. Obtention des autorisations municipales nécessaires.

CM1904-1281

Soutien financier à l'entrepreneuriat – Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT les compétences de la Communauté maritime en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT la volonté réciproque de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et de la Chambre de commerce des Îles de travailler en partenariat au développement économique de l'archipel;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

CONSIDÉRANT QUE le projet de soutien financier déposé par la Chambre de commerce des Îles est en concordance avec les orientations et les objectifs du projet de territoire Horizon 2025 et admissible au Fonds de développement du territoire (FDT);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime confie au Service de développement du milieu le mandat de conclure une entente de partenariat avec la Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine pour la réalisation d'initiatives liées à l'entrepreneuriat et à la mise en œuvre de la démarche de diversification économique;

que le conseil de la Communauté maritime y affecte une somme maximale de 30 000 \$, couvrant les années 2019 et 2020, dont 13 000 \$ en provenance du volet 3 de la Politique de soutien aux projets structurants et 17 000 \$ du fonds général du FDT.

CM1904-1282

Soutien financier – Carrefour Jeunesse-emploi des Îles – Grand Rassemblement jeunesse 2019

CONSIDÉRANT QUE le projet de Grand Rassemblement jeunesse est en adéquation avec le projet de territoire Horizon 2025 et la Stratégie d'attraction des personnes;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite se rapprocher de sa jeunesse, de ses enjeux et de sa vision;

CONSIDÉRANT l'impact positif de la mobilisation de la jeunesse et de l'implication citoyenne générée par le projet;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime est coorganisatrice de l'événement et assure même la présidence du comité de pilotage;

CONSIDÉRANT les besoins financiers nécessaires à la tenue d'un tel événement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime devienne coorganisateur du Grand Rassemblement jeunesse 2019 en partenariat avec le Carrefour jeunesse-emploi des Îles;

qu'une aide financière maximale 25 000 \$, dont 20 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires et l'équivalent de 5 000 \$ en services, soit accordée au Carrefour jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine pour la tenue de cet événement.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

CM1904-1283

Autorisation de signature – Prolongation de l'Entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'entente triennale (2016-2019) de partenariat territorial entre la Communauté maritime et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pris fin le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a engendré des retombées importantes pour le milieu en matière de soutien aux artistes et aux écrivains professionnels, soutien aux organismes locaux reconnus par le CALQ et a facilité la mobilité des personnes;

CONSIDÉRANT la volonté du CALQ de poursuivre le partenariat avec la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Communauté maritime est issue du Fonds de développement des territoires, lequel viendra à terme le 31 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime accepte de prolonger pour une période d'un an l'entente de partenariat avec le CALQ et d'y affecter la somme de 15 000 \$ à même le Fonds de développement des territoires;

qu'il autorise le directeur général, Serge Rochon, à signer tout document à cet effet.

Retrait momentané du conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée

Le conseiller Richard Leblanc se retire préalablement aux délibérations sur le sujet qui suit pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

CM1904-1284

Autorisation de signature – Entente de service avec Emploi Québec – Soutien au travail autonome

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre la Communauté maritime et Emploi Québec concernant le déploiement de la mesure Soutien au travail autonome (STA) se terminait le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Emploi Québec voulant que la Communauté maritime maintienne son accompagnement aux participants de la mesure STA;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la signature d'une nouvelle entente et qu'il y a lieu de désigner à cet effet deux personnes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime maintienne les services d'accompagnement aux participants à la mesure Soutien au travail autonome;

qu'il autorise le directeur général, Serge Rochon, et la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à signer l'entente de service à intervenir avec Emploi Québec à cette fin.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM1904-1285

Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif au programme Climat municipalités – Phase 2 – Projet : Bâtiments durables pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques

CONSIDÉRANT QUE le conseil a résolu en septembre 2018 de présenter un projet dans le cadre du programme Climat municipalités – Volet 2 qui s'intitule : « Bâtiments durables pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques »;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCC) a transmis le 7 février 2019, une lettre de confirmation quant à l'acceptation du projet présenté;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser la mise en œuvre du projet « Bâtiments durables pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques » financé par le programme Climat municipalités – Phase 2 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques tel que présenté;

de déléguer le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, pour assurer le suivi du projet;

d'autoriser le maire et président de la Communauté maritime, Jonathan Lapierre, à signer le protocole d'entente rédigé à cette fin.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

CM1904-1286

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Adoption du Règlement n° CM-2019-04 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 2 400 000 \$

ATTENDU QUE le conseil projette de réaliser des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QU' il est nécessaire de contracter un emprunt pour le financement de ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu

que soit adopté le règlement n° CM-2019-04 intitulé « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de la Communauté maritime et un emprunt de 2 400 000 \$ »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

La mairesse de Grosse-Île, madame Rose Elmonde Clarke, s'étant prononcée contre l'adoption de ce règlement, la proposition est adoptée à la majorité des voix.

CM1904-1287

Adoption du Règlement n° CM-2019-05 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU l'article 345.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec par lequel toute municipalité locale peut adopter un règlement établissant les modalités de publication de ses avis publics;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

ATTENDU QUE le mode de publication prescrit par un tel règlement a préséance sur celui qui est prescrit par l'article 345 de cette même loi ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° CM-2019-05 intitulé « Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

CM1904-1288

Adoption du Règlement n° CM-2019-06 décrétant une dépense relative à l'acquisition de deux chargeurs sur roues destinés au Centre de gestion des matières résiduelles et un emprunt de 446 208 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine souhaite acquérir deux chargeurs sur roues aux fins des opérations du Centre de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QU' il est nécessaire de contracter un emprunt pour financer ces achats;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 avril 2019

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° CM-2019-06 intitulé « Règlement décrétant une dépense relative à l'acquisition de deux chargeurs sur roues destinés au Centre de gestion des matières résiduelles et un emprunt de 446 208 \$ remboursable en dix ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Affaissement du chemin de la Montagne – Prévisions des travaux routiers pour 2019 – À qui revient la responsabilité des travaux requis lorsque des dommages sont causés à la structure d'un chemin ? – Suivi de la demande au MTQ pour reprendre la responsabilité du chemin de la Montagne – Souhaiterait recevoir une copie de la réponse lorsqu'elle sera transmise à la Municipalité
- ❖ Précision concernant le projet Climat municipalités – Phase 2.

CM1904-1289

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 58.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier